

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 2 avril 2024



EXTRAIT N° 2024.00061 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 43
↔ représentés : 13

Date de convocation :

mercredi 27 mars 2024

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle
BIZEUL

L’an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**,

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATIERI
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN, M. Jean-Michel CRAND
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, Mme Pascale HASSANE, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, M. Gwénoél PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. Philippe CAILLAUD, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

DONGES : M. Daniel SIMON donne pouvoir à M. François CHENEAU
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Sylviane BIZEUL
PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, M. Stéphane CAUCHY donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE
SAINT-NAZAIRE : Mme Gaëlle BENIZE donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Alain GEFFROY donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Michel RAY donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBAUD donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, M. Olivier BLECON donne pouvoir à Mme Hanane REBIHA, Mme Virginie BOUTET-CAILLE donne pouvoir à Mme Stéphanie LIPREAU
TRIGNAC : M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à Mme Laurence FREMINET

Absents excusés :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Absents :

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN
TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisation - Contrat Pays de la Loire 2026 à conclure avec la Région des Pays de la Loire – Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 2 avril 2024

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisation - Contrat Pays de la Loire 2026 à conclure avec la Région des Pays de la Loire – Approbation et autorisation de signature

Eric PROVOST, Vice-président,

Expose,

La CARENE a validé un Projet de Territoire en 2021 autour de trois ambitions « Qualité de vie et attractivité pour tous », « Economie et écologie » et « Coopérations et responsabilité ». Ce Projet de Territoire constitue le socle commun de négociations de nos politiques contractuelles.

La Région des Pays de la Loire a posé en 2023 les bases d'un nouvel accompagnement des territoires en s'appuyant sur deux grands principes fondateurs que sont la transition écologique et environnementale et la lutte contre les handicaps.

Afin de renforcer sa proximité avec les EPCI, mais également de mieux répondre aux projets de territoires de ces derniers en ciblant de manière plus efficace son soutien, la Région propose la mise en œuvre pour chaque intercommunalité d'un Pacte Stratégique Régional, dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins.

En déclinaison opérationnelle du Pacte Stratégique Régional, la Région des Pays de la Loire propose une palette de dispositifs d'accompagnement des projets des territoires dont le contrat Pays de la Loire 2026.

Conclus pour la période 2023-2026, ces contrats ont vocation à soutenir les projets structurants des collectivités ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Les projets présentés par le territoire devront s'inscrire dans au moins une des quatre thématiques régionales :

- L'emploi/l'économie
- La jeunesse
- La transition écologique
- Le handicap

Pour ce nouveau contrat, une enveloppe de 2 827 500 € a été attribuée à la CARENE. Désignée chef de file, l'agglomération sera l'interlocuteur privilégié de la Région des Pays de la Loire pour la mise en œuvre de ce contrat suivant le règlement d'intervention délibéré par le Conseil régional.

La mobilisation de cette enveloppe est, dans le cadre défini, à la discrétion du chef de fil. L'Agglomération a proposé aux communes dans le cadre des modalités de gouvernance posées en matière de contractualisations la clé de répartition suivante :

- 1 713 450 € réservés pour des projets intercommunaux
- 1 114 050 € réservés aux projets communaux suivant une clé de répartition au poids de population (référence INSEE recensement 2020).

Un tableau recensant la liste prévisionnelle et indicative des projets valorisés dans le Contrat Pays de la Loire 2026 est présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 044-214400301-20240918-D20240949-DE

L'ensemble des projets sélectionnés s'inscrit dans les ambitions du Projet de Territoire de l'agglomération et répond aux enjeux partagés de la CARENE et de la Région des Pays de la Loire au sein du Pacte Stratégique.

En conséquence, je vous demande mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le Contrat Pays de la Loire 2026 à conclure avec la Région des Pays de la Loire, couvrant la période 2023 - 2026 et qui comprend une liste indicative et non contractuelle des projets valorisés pour bénéficier d'un soutien financier de la Région des Pays de la Loire,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce contrat, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président,
David SAMZUN

Signé par : David SAMZUN
Président
Date : 04/09/2024
Qualité : Bureau du Président

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0